



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9510^e séance

Lundi 18 décembre 2023, à 10 heures
New York

Présidents : M. De La Gasca/M^{me} Sánchez Izquierdo/M. Montalvo Sosa (Équateur)

<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. Moretti
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M ^{me} Bouanga Ayouné
	Ghana	M. Korbich
	Japon	M. Yamanaka
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/967)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2023/967)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/967, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Bathily et de M. Osamu Yamanaka, Représentant permanent adjoint du Japon, au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Bathily.

M. Bathily (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.9438), le 16 octobre, la Chambre des députés a publié au journal officiel du 1^{er} novembre les lois n° 27 et n° 28 concernant l'Assemblée nationale et l'élection présidentielle. Pour la première fois depuis que les élections n'ont pas pu avoir lieu en décembre 2021, le cadre constitutionnel et juridique requis pour les élections est en place en Libye, et la Haute Commission électorale nationale l'a jugé techniquement réalisable. Nous devons à présent faire fond sur cette importante réalisation.

Comme je l'ai déjà indiqué au Conseil, pour que les élections soient couronnées de succès et éviter une redite de décembre 2021, le reliquat des litiges politiques ne peut être résolu que par un règlement politique convenu entre les principales parties prenantes institutionnelles libyennes, auquel elles s'engagent de bonne foi. À cet effet, en novembre, j'ai

officiellement invité les dirigeants des cinq institutions clefs que sont le Conseil présidentiel, la Chambre des députés, le Haut Conseil d'État, le Gouvernement d'unité nationale et l'Armée nationale libyenne à une réunion prochaine. Les acteurs sélectionnés ont deux possibilités : soit parvenir à un consensus et faire avancer le processus politique, soit prolonger l'impasse et empêcher la Libye d'organiser des élections pacifiques. Leur rivalité et leur manque de confiance sont au cœur de cette crise persistante et sont à l'opposé de l'unité à laquelle aspirent les Libyens ordinaires. Dans un premier temps, en amont de la réunion de ces cinq grands acteurs, je leur ai demandé de nommer chacun trois représentants qui participeront à une session préparatoire afin de convenir des paramètres de la réunion entre les cinq institutions, et notamment ses date, lieu et ordre du jour. Il me plaît d'annoncer qu'aucun des acteurs institutionnels concernés n'a décliné mon invitation. En revanche, certains ont assujéti leur participation à certaines conditions.

Le Conseil présidentiel a manifesté un soutien clair et concret. Le Président Menfi fait preuve de bonne volonté et étudie tous les moyens de faire de ce dialogue un succès. Je continuerai d'œuvrer à cet effort aux côtés du Conseil présidentiel.

À titre de condition à sa participation, M. Agila Saleh, Président de la Chambre des députés, a demandé que l'ordre du jour de la réunion privilégie la formation d'un nouveau gouvernement pour les élections. Il a également rejeté la participation du Gouvernement d'unité nationale et de M. Al Dabiba.

M. Takala, Président du Haut Conseil d'État, a présenté les noms de ses trois représentants à la réunion préparatoire, bien qu'il ait initialement rejeté la version des lois électorales publiée par la Chambre des députés.

Le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale, M. Al Dabiba, a également proposé les noms des représentants du Gouvernement d'unité nationale. Tout en se disant prêt à aborder certaines questions en souffrance concernant les lois électorales, il rejette catégoriquement toute discussion sur un nouveau gouvernement. Le commandant de l'Armée nationale libyenne, Khalifa Haftar, est ouvert au dialogue, mais il a conditionné la participation du Gouvernement d'unité nationale à l'inclusion du Gouvernement nommé par la Chambre des députés. À défaut, il accepterait de participer si les deux gouvernements étaient exclus.

J'ai été informé de la réunion qui s'est tenue au Caire le 16 décembre entre le Président du Conseil présidentiel, le Président de la Chambre des députés et le

commandant de l'Armée nationale libyenne, et j'ai pris bonne note de la reconnaissance du rôle de médiation joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) qui en a découlé.

Comme les membres le verront, certains dirigeants libyens continuent de traîner les pieds et, pour l'instant, ne font pas preuve d'une véritable volonté de mettre fin à l'impasse qui dure depuis longtemps et qui a causé tant de souffrances aux Libyens ordinaires. Les lois électorales ne peuvent à elles seules permettre la tenue d'élections si les acteurs concernés ne s'engagent pas véritablement à les mettre en œuvre. La formation d'un gouvernement unifié pour mener le pays aux élections, exigée par les lois électorales et saluée par les citoyens libyens de tous bords, ne peut se réaliser que si les principaux acteurs agissent dans un esprit de compromis politique, avec un engagement renouvelé en faveur de l'unité de leur patrie, la Libye. Nous devons éviter que ne se reproduise la situation d'août 2022, lorsque la formation d'un gouvernement a débouché sur un conflit violent entraînant la mort de nombreux Libyens.

Parallèlement aux efforts décrits précédemment, et afin de garantir un processus plus inclusif, je continue à consulter d'autres composantes de la société libyenne, notamment les partis politiques, les notables, les acteurs de la sécurité, la société civile, les groupes culturels, les femmes, les jeunes et les milieux d'affaires. J'ai invité ces parties prenantes à nous faire part de leurs propositions sur la manière de régler les questions litigieuses en souffrance par le biais d'un processus pacifique, véritablement inclusif, dirigé et contrôlé par les Libyens. Au cours de mes rencontres, deux messages au moins m'ont été systématiquement transmis : tout d'abord, un appel de plus en plus pressant pour que les élections aient lieu le plus tôt possible ; et deuxièmement, un sentiment d'extrême lassitude et de désenchantement face aux tactiques dilatoires de certains acteurs politiques.

Outre les nombreux échanges bilatéraux avec les représentants des partenaires internationaux à Tripoli, je me suis rendu en Algérie et au Maroc à la fin du mois de novembre et en Tunisie au début du mois de décembre afin de solliciter leur soutien aux efforts de l'ONU. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des visites que j'ai effectuées au début de l'année au Qatar, en Türkiye et aux Émirats arabes unis. D'autres rendez-vous sont également prévus. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'un front régional et international unifié pour maximiser les chances de succès de ce processus. Je suis également reconnaissant des témoignages de soutien que j'ai reçus,

et je remercie le Conseil d'avoir renouvelé à l'unanimité le mandat de la MANUL, par le truchement de la résolution 2702 (2023), et d'avoir réaffirmé son appui à mes bons offices et à mon rôle de médiateur.

L'absence d'institutions étatiques unifiées et légitimes œuvrant dans l'intérêt de la population a contribué à l'ampleur des destructions et aux pertes tragiques en vies humaines causées par la tempête Daniel à Derna et dans les régions avoisinantes en septembre. Plus de trois mois après les inondations dévastatrices, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont apporté une aide humanitaire à plus de 203 000 personnes et continuent de travailler avec les autorités libyennes pour garantir un accès humanitaire complet et sans entrave à toutes les personnes qui en ont besoin. Alors que la riposte aux inondations passe à l'étape du relèvement rapide et de la reconstruction, l'ONU a pris langue avec les autorités libyennes, les personnes touchées et les partenaires de développement quant à la nécessité d'une plateforme nationale coordonnée pour l'effort de reconstruction. J'exhorte les dirigeants politiques, à l'est comme à l'ouest, à se souvenir de l'unité et de la solidarité dont les Libyens ont fait preuve au début de la crise de Derna et à mettre en place une plateforme nationale coordonnée pour la reconstruction, dans l'intérêt supérieur des personnes dont la vie et les moyens de subsistance ont été gravement touchés par cette catastrophe.

Alors que le cessez-le-feu se maintient, des affrontements armés sporadiques et d'autres atteintes à la sécurité continuent d'être enregistrés dans chacune des régions. Le 29 octobre, de violents affrontements ont éclaté dans la ville de Ghariyan, à 100 kilomètres au sud de Tripoli, entre deux coalitions de groupes armés locaux. Les combats ont rapidement cessé mais, d'après ce qui a été rapporté, ont fait des blessés et des morts et endommagé des biens publics et privés.

Au cours des derniers mois, l'expansion des opérations militaires à l'ouest, notamment aux postes frontières de Ras Jadir et Ghadamès, a conduit à une aggravation des tensions dans les villes voisines telles que Zouara, adjacente à Ras Jadir, et Ghadamès. La répétition de ces incidents à l'est et à l'ouest souligne la nécessité d'une stabilité durable et de l'unité des institutions militaires et de sécurité. Le sud reste un terrain de chasse pour différents groupes armés, mercenaires et acteurs illicites.

Du 7 au 9 novembre à Tunis, avec les coprésidents du groupe de travail sur la sécurité issu du processus de Berlin, la MANUL a organisé une retraite de la Commission militaire conjointe 5+5, un partenaire clef de la Mission qui est attaché à l'unité de la Libye. La retraite a été l'occasion

d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu de 2020 et de débattre d'autres dispositions, notamment le retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires, dont la mise en œuvre est compromise par l'impasse politique en Libye et la détérioration de la situation au Soudan et dans la région du Sahel.

Je reste préoccupé par la restriction de l'espace civique et les détentions arbitraires. Des membres de partis politiques, des universitaires et des militants continuent de languir en détention à Benghazi, Syrte et Tripoli, et sont privés d'accès à la justice. Au cours des neuf derniers mois, les forces de sécurité ont détenu arbitrairement au moins 60 personnes, dont des enfants, en raison de leur appartenance politique réelle ou supposée. Le nombre réel pourrait être bien plus élevé. Cette situation porte non seulement atteinte à leurs droits fondamentaux, mais sape également l'état de droit en Libye et érode encore la confiance publique dans le système judiciaire et le processus politique. Je répète qu'il est indispensable que le processus politique repose sur un espace civique dynamique, où les Libyens interagissent par le dialogue, le débat et la compréhension mutuelle.

La situation humanitaire des migrants et des réfugiés reste très préoccupante, tout comme notre capacité à assurer leur protection et le respect de leurs droits humains. Une fois de plus, des dizaines de migrants et de demandeurs d'asile se sont noyés samedi dernier lorsque leur embarcation, partie du nord-ouest de la Libye, s'est renversée en Méditerranée centrale. Je présente mes sincères condoléances à leurs familles et souhaite un prompt rétablissement aux personnes rescapées. Par ailleurs, les expulsions collectives de migrants et de réfugiés vers la Libye et de la Libye vers les pays voisins se poursuivent, et les conditions sont de plus en plus désastreuses dans les centres de détention. Les expulsions forcées sont strictement interdites par le droit international humanitaire, et doivent cesser.

Malgré la richesse colossale de leur pays, les citoyens libyens sont de plus en plus exposés à des difficultés socioéconomiques. Leurs appels à la fin de la corruption et de la mauvaise gestion résonnent fortement dans les quatre coins du pays. Les rapports de la Banque centrale de Libye et d'autres organes de contrôle font clairement état d'une augmentation des dépenses publiques par le biais de procédés douteux, tandis que le Haut Comité financier créé par le Conseil présidentiel n'est pas encore pleinement opérationnel.

Pour terminer, je tiens à dire qu'à l'exception de quelques responsables politiques dont le mandat a

expiré et qui continuent de prendre le pays en otage pour satisfaire leurs ambitions, les Libyens de tous horizons expriment leur forte aspiration à un Gouvernement unifié qui conduise le pays vers des élections, des institutions légitimes et unifiées, la paix, la stabilité et l'unité. Les responsables locaux, les parties prenantes, les partis politiques, les groupes de femmes et de jeunes, les organisations de la société civile, les milieux d'affaires, la Commission militaire conjointe 5+5 et d'autres acteurs militaires et de la sécurité de premier plan se disent tout à fait prêts à garantir des élections pacifiques, inclusives et réussies. La Haute Commission électorale nationale est également prête techniquement à entamer les préparatifs des opérations électorales.

L'opinion nationale est prête pour un nouvel accord politique en Libye, une nouvelle donne pour offrir un avenir meilleur au pays. On ne saurait permettre qu'un groupe de dirigeants refuse de céder sa place au détriment du peuple libyen et au risque d'aggraver le chaos dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Yamanaka.

M. Yamanaka (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, l'Ambassadeur Shino.

Conformément au paragraphe 24 e) de la résolution 1970 (2011) du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé en application de cette résolution. Le rapport couvre la période du 16 octobre au 18 décembre, au cours de laquelle le Comité a mené ses travaux en ayant recours à la procédure d'approbation tacite dans le but de faciliter l'application des mesures de sanctions.

Le 19 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2701 (2023), par laquelle il a prorogé jusqu'au 1^{er} février 2025 les mesures assorties de délais visant à prévenir les exportations illicites de pétrole de la Libye, notamment le pétrole brut et les produits pétroliers raffinés. L'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs n'ont pas d'échéance et continuent d'être appliqués.

Le Conseil a également prorogé le mandat du Groupe d'experts sur la Libye jusqu'au 15 février 2025. Le Groupe d'experts est invité, entre autres, à fournir dans son rapport final des recommandations sur les mesures possibles qui pourraient permettre le réinvestissement des avoirs bloqués de la Libyan Investment Authority dans

le but de préserver leur valeur et d'en faire bénéficier le peuple libyen ultérieurement. Le 20 novembre, le Secrétaire général a nommé six membres du Groupe.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, le Comité a reçu de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) un rapport écrit final sur l'inspection d'un navire effectuée le 18 juillet 2022 et l'élimination de la cargaison saisie dans le navire en question. Un membre du Comité a exprimé une opinion divergente quant à un éventuel suivi de la question, en se référant à la mise en œuvre de la résolution 2292 (2016).

Il n'y a pas de consensus entre les membres du Comité à ce sujet. En ce qui concerne l'inspection d'un autre navire effectuée le 15 septembre par l'opération IRINI, le Comité a notifié l'État du pavillon du navire inspecté. En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité n'a pas opposé de fin de non-recevoir aux quatre notifications soumises au titre du paragraphe 19 a) de la résolution 1970 (2011), dont deux l'ont été par le Royaume de Bahreïn, et les deux autres par le Luxembourg et le Royaume-Uni. Le Comité est actuellement préoccupé par les deux notifications supplémentaires soumises par Bahreïn au titre du paragraphe 21 de la résolution 1970 (2011).

Le 4 décembre, le Comité a publié sa notice n° 7 d'aide à l'application, qui contient des orientations destinées à aider les États Membres à appliquer aux mesures de gel des avoirs instaurées par la résolution 1970 (2011) la dérogation humanitaire prévue par la résolution 2664 (2022). Il a répondu à deux lettres de la Libye portant sur divers aspects du gel des avoirs. Dans le cadre du suivi de l'une de ces lettres, une note verbale a également été envoyée à tous les États Membres sur les dérogations et les exceptions en matière de gel des avoirs, y compris en ce qui concerne la Libyan Investment Authority. Le Comité a également reçu une lettre de la Libye concernant le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2023/673).

En ce qui concerne l'interdiction de voyager, le Comité a prolongé pour la sixième fois la demande de dérogation de six mois accordée à des fins humanitaires à des personnes inscrites sur la liste du Comité, à savoir M^{me} Safia Farkash Al-Barassi et M. Mohammed Kadhafi. Le 16 octobre, le Comité a accédé à la demande d'une personne inscrite sur la liste, M^{me} Aisha Kadhafi, reçue par l'intermédiaire du point focal pour les demandes de radiation créé par la résolution 1730 (2006), et a décidé que M^{me} Kadhafi n'était plus soumise aux mesures d'interdiction de voyager imposées en vertu du paragraphe 15 de la résolution 1970 (2011). M^{me} Kadhafi reste assujettie au gel des

avoirs, et la liste des sanctions imposées aux personnes a été modifiée en conséquence. Le 29 novembre, le Comité a modifié cinq entrées de sa liste de sanctions, conformément aux recommandations figurant dans le rapport final du Comité d'experts. Il a reçu une deuxième communication du point focal pour les demandes de radiation de la liste, qui est encore à l'examen.

Pour terminer, je réaffirme la détermination du Comité à contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité en Libye.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Yamanaka des informations qu'il a fournies.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Bathily et le représentant du Japon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, de leurs exposés de ce jour.

Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général afin que les représentants des cinq grandes parties prenantes participent à une réunion préparatoire pour faire un pas de plus vers le règlement des questions en suspens concernant les élections. Cependant, nous constatons que jusqu'à présent, seules trois des cinq parties invitées, à savoir le Haut Conseil d'État, le Gouvernement d'unité nationale et le Conseil présidentiel, ont nommé des représentants, les autres fixant des conditions préalables à leur participation. Le Représentant spécial du Secrétaire général a clairement indiqué que la réunion préparatoire offrirait à toutes les parties la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Nous espérons donc, et nous le répétons, que les dirigeants libyens donneront suite de façon constructive à l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général. Nous appelons toutes les parties à participer de bonne foi et sans conditions préalables. Autrement, elles entraveront les progrès dans la préparation des élections pour lesquelles 2,8 millions de Libyens se sont inscrits.

Nous demeurons inquiets face au rétrécissement, dans toute la Libye, de l'espace accordé à la société civile, et face aussi à la tendance alarmante qui voit les violations des droits humains, notamment ceux des migrants et des réfugiés, se poursuivre en toute impunité. L'espace civique doit être protégé afin que les Libyens puissent demander des comptes à leurs dirigeants et pour donner

à chacun et chacune les moyens de jouer un rôle dans l'instauration d'une société ouverte et démocratique où soient garanties les libertés d'association, d'action et de réunion. Nous déplorons également la mort tragique d'au moins 61 migrants, qui se sont noyés à la suite du naufrage survenu ce week-end au large des côtes libyennes.

Alors que la Libye entame la reconstruction après les inondations dévastatrices de septembre, il reste indispensable que cela soit financé dans le cadre d'une approche libyenne unifiée, en toute transparence, sous une supervision efficace, en veillant au principe de responsabilité. Les fonds publics libyens doivent être utilisés au profit de tous les Libyens, le peuple libyen ayant son mot à dire sur la manière dont l'argent public est dépensé.

Une Libye engagée sur la voie d'un État démocratique, uni et stable offrirait de formidables perspectives. Elle permettrait la pleine réintégration des Libyens et de leur économie à la communauté internationale. Nous exhortons les acteurs invités à la réunion préparatoire des grandes parties prenantes à s'engager sans réserve à s'acquitter de leurs responsabilités envers le peuple libyen. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général et d'œuvrer à rapprocher les positions en Libye, dans l'intérêt des Libyens.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé. J'accueille avec satisfaction l'exposé présenté au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, et je salue la participation du Représentant permanent de la Libye.

Cela fait maintenant deux ans que l'élection présidentielle prévue en Libye a été reportée *sine die*. Le pays souffre toujours d'une paralysie politique qui continue de compliquer la vie des civils ordinaires. Malte maintient son appui à toutes les activités tendant à sortir de cette impasse. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible au Représentant spécial du Secrétaire général et à son action pour faciliter un dialogue inclusif au profit de cet objectif commun.

Il est encourageant de noter qu'à l'issue des travaux du comité « 6+6 », les lois électorales ont été publiées le 1^{er} novembre. Néanmoins, il subsiste quelques questions litigieuses et, à moins qu'elles ne soient réglées, le consensus politique et la confiance nécessaires entre les parties pour lancer le processus électoral continueront de faire défaut. Nous persistons dans notre appel à ce que l'ensemble des parties et des acteurs concernés soient guidés par la bonne foi et l'intérêt national et œuvrent en faveur d'un processus électoral pacifique. Nous insistons

sur le fait que le statu quo, s'il perdure, aura pour effet de cimenter les positions divergentes.

Dans cet esprit, Malte salue le travail que le Représentant spécial du Secrétaire général continue de mener dans le but d'encourager des discussions inclusives et de surmonter les obstacles qui demeurent. Nous félicitons les parties prenantes qui participent sincèrement à ces efforts. Nous invitons instamment celles qui ne se sont pas encore manifestées à répondre à la demande du Représentant spécial du Secrétaire général de nommer des représentants afin d'entamer des démarches en vue d'amener toutes les parties à la table du dialogue. C'est la seule manière de promouvoir un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sous les auspices des Nations Unies, avec le consensus politique et le cadre juridique requis pour la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et sûres. Nous soulignons qu'un tel processus doit garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes en tant qu'électrices, candidates et observatrices. Pour que les vues des parties prenantes libyennes puissent s'exprimer dans toute leur diversité, il faut également veiller à la participation active, véritable et inclusive des jeunes et de la société civile.

Le climat politique fragile continue d'entraîner des épisodes d'insécurité, comme en témoigne la récurrence des affrontements armés tout au long de l'année, et forme un terreau fertile pour de nouvelles hostilités. Le manque de sécurité empêche le pays de réaliser pleinement son potentiel économique, au détriment du bien-être socioéconomique de la population. Cette insécurité se trouve par ailleurs aggravée par la présence persistante de combattants étrangers, de forces étrangères et de mercenaires, dont le retrait total revêt un caractère prioritaire, et par la prolifération des armes sous le contrôle d'acteurs étatiques et non étatiques.

Nous sommes également préoccupés par le risque de déstabilisation qui pèse sur la Libye en raison des événements dans la région, notamment au Sahel. La poursuite des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et d'autres mesures visant à stabiliser la situation en matière de sécurité dans la région demandent notre plein soutien. Nous nous félicitons du concours que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) continue d'apporter à la Commission, notamment l'organisation le mois dernier à Tunis d'un atelier tenu en présence des Coprésidents du groupe de travail sur la sécurité.

Nous déplorons le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Libye. Il nous faut faire en sorte que tous les Libyens jouissent de leurs droits humains

fondamentaux. Cela s'impose également pour garantir un climat propice à la réconciliation et à des élections. Nous saluons et appuyons fermement les efforts de la MANUL en ce sens. Je termine en réaffirmant l'attachement de Malte à une Libye unifiée et son soutien à tous les efforts visant à faire avancer le pays sur la voie d'une stabilité et d'une prospérité durables pour tous ses citoyens.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial Abdoulaye Bathily et le Représentant permanent adjoint Yamanaka de leurs exposés.

Avant d'élaborer trois points, qu'il me soit permis de faire référence au tragique naufrage au large de la Libye samedi dernier. Soixante et une personnes en migration se sont noyées. Des milliers de personnes meurent et disparaissent chaque année dans la Méditerranée. Nous sommes attristés par l'annonce de ce naufrage, et nous exprimons nos très sincères condoléances aux victimes et à leurs proches.

Dans ce contexte, la protection et la promotion des droits humains restent une priorité. La semaine dernière, nous avons marqué le septante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous faisons écho aux avertissements du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, qui a lancé « un signal d'alerte qui doit nous faire prendre conscience que lorsqu'on ne respecte pas les droits de l'homme, il en découle l'instabilité, des souffrances, davantage d'inégalités et des crises économiques ».

Mais 75 ans plus tard, la route reste encore longue afin d'y arriver. Ce signal d'alerte s'applique aussi à la Libye. En redoublant d'efforts pour garantir le respect des droits de l'homme, la Libye peut catalyser la transformation démocratique et jeter les bases d'un environnement sûr et propice aux élections. Pourtant, nous observons une répression des défenseurs et défenseuses des droits humains et un rétrécissement de l'espace civique, par exemple par des détentions arbitraires. En outre, les voix des journalistes, des universitaires et de membres de la société civile sont réduites au silence, menaçant le droit à la liberté d'expression. À cette fin, la Suisse, en tant que coprésidente du Groupe de travail sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme, a coorganisé une réunion des quatre groupes issus du processus de Berlin. Cette réunion a permis d'identifier des synergies pour la mise en œuvre des droits humains dans les domaines politique, économique et sécuritaire. Nous maintiendrons notre engagement à cet égard.

Mon deuxième message porte sur les élections. Après un retard de deux ans, il est grand temps que

celles-ci soient tenues de manière inclusive. « Inclusif » signifie avec les femmes. Il est essentiel que les femmes puissent voter et devenir candidates, libres de menaces ou représailles. « Inclusif » signifie aussi avec les jeunes. Leur participation à ce processus électoral est primordiale pour l'avenir du pays. Pour faire avancer les aspirations du peuple libyen pour les élections, le compromis et la collaboration sont indispensables. C'est pourquoi la Suisse soutient les efforts du Représentant spécial visant à réunir les acteurs clefs. Nous appelons ces acteurs et actrices à accepter l'invitation du Représentant spécial pour une réunion préparatoire.

Mon dernier point porte sur les sanctions. Je voudrais souligner la nécessité de mettre pleinement en œuvre la résolution 2664 (2022), pour laquelle une Notice d'aide à l'application a été adoptée par le comité de sanctions. L'exemption créée par la résolution autorise des activités nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ou à l'appui d'autres activités visant à répondre aux besoins essentiels des populations par les organisations humanitaires. Cette exemption apporte aux différents acteurs impliqués la clarté et la prévisibilité nécessaires. La Suisse continuera à s'engager pour la mise en œuvre consécutive de la résolution 2664 (2022).

Pour revenir aux propos du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, les droits de l'homme ne doivent pas rester des mots en marge de nos déclarations, mais ils doivent être au centre de notre gouvernance. Ainsi le prévoit la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 75 ans. Ainsi s'engage la Suisse et nous nous attendons au même engagement de la communauté internationale pour la Libye, y compris de la Libye elle-même.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité.

Les trois membres africains du Conseil remercient M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, de son exposé instructif et d'avoir fait le point sur la situation en Libye. Nous rendons hommage à l'Ambassadeur Kimihiro Ishikane, du Japon, pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de ses fonctions de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous remercions par ailleurs le Représentant permanent adjoint du Japon d'avoir présenté le rapport du Comité. Nous saluons la participation du Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Dans six jours, cela fera deux ans que les élections en Libye ont été reportées, en 2021. Nous notons avec une profonde inquiétude que l'impasse politique se prolonge dans le pays, en l'absence d'une voie claire vers les élections. Cette situation fait craindre une aggravation de l'instabilité multidimensionnelle dans ce pays frère. Dans ce contexte, les membres africains du Conseil de sécurité tiennent à exprimer leur profonde gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général pour les efforts qu'il continue de déployer en collaboration avec toutes les institutions et tous les acteurs libyens concernés afin de régler les questions en suspens concernant le cadre électoral. Nous saluons l'initiative prise par le Représentant spécial du Secrétaire général d'organiser une réunion entre les parties prenantes institutionnelles en vue de parvenir à un règlement sur les litiges politiques liés à la mise en œuvre du processus électoral en Libye.

En tant que membres africains du Conseil de sécurité, nous demandons à tous les participants potentiels à cette initiative de coopérer pleinement, de manière constructive et de bonne foi. Ce faisant, ils pourront contribuer à répondre aux aspirations du peuple libyen à la tenue d'élections, dans un cadre politique dirigé et contrôlé par les Libyens. Nous appelons une nouvelle fois à garantir une participation inclusive au processus, en y associant les femmes et les jeunes. Nous considérons qu'il s'agit du seul moyen de garantir la paix et la stabilité durables que le peuple libyen mérite. Nous exhortons les Libyens à continuer d'œuvrer au dialogue et à la réconciliation à tous les stades du processus de paix. Nous saluons également l'engagement pris par l'Union africaine pendant cette période décisive.

En ce qui concerne les conditions de sécurité, les trois membres africains du Conseil de sécurité constatent avec satisfaction que l'accord de cessez-le-feu de 2020 tient toujours. Nous appelons les parties à continuer de faire preuve de retenue en respectant pleinement l'accord de cessez-le-feu. Nous tenons toutefois à exprimer notre profonde inquiétude face aux affrontements armés à répétition dans toute la Libye. Cette réalité préoccupe profondément les trois membres africains du Conseil de sécurité, car elle témoigne de la fragilité de la situation politique et de sécurité en Libye, raison pour laquelle nous demandons qu'il soit mis fin à l'impasse politique sans plus tarder. Afin d'atteindre cet objectif souhaitable, les trois membres africains du Conseil de sécurité appellent à nouveau les autorités libyennes à poursuivre leurs efforts et à maintenir leur engagement à unifier les forces de sécurité libyennes. Nous sommes conscients que l'unification de ces forces est une question complexe qui nécessite une approche globale.

En ce qui concerne la situation humanitaire, les trois membres africains du Conseil de sécurité redisent leur vive préoccupation quant à la situation toujours désastreuse des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. Nous continuons donc d'exhorter les autorités libyennes à travailler efficacement, avec l'appui de la communauté internationale, pour améliorer le sort des migrants et des réfugiés en Libye, et à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se déclarent extrêmement préoccupés par l'accumulation et la circulation d'armes sophistiquées et d'armes légères d'origine étrangère en Libye et dans la région du Sahel. Ce trafic a créé une infrastructure transfrontalière propre à soutenir les acteurs terroristes mondiaux et ceux qui leur facilitent la tâche dans la région. En outre, nous souhaitons réitérer notre appel au départ immédiat des forces étrangères et des combattants étrangers du sol libyen. Leur présence porte atteinte à la souveraineté de la Libye et à l'appropriation du processus de paix et de la réconciliation par le pays. Par conséquent, leur départ est indispensable pour créer un climat favorable et propice à la progression du processus politique en cours. Nous soulignons également que ce retrait doit s'effectuer en étroite coordination avec les États voisins et être assorti d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration afin d'éviter la propagation du conflit dans la région.

Enfin, nous réaffirmons que la préservation et la restitution future des avoirs gelés de la Libye revêtent une grande importance. Ces avoirs, qui sont actuellement détenus en fiducie, sont destinés au peuple libyen. Il est essentiel de préserver leur intégrité et leur valeur pour veiller à ce qu'ils servent uniquement les intérêts de la nation libyenne.

Notre attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Libye reste inébranlable. Nous sommes solidaires du peuple libyen résilient en ces temps difficiles.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite en premier lieu remercier le Représentant spécial Bathily de son exposé et à lui réaffirmer le soutien de l'Albanie à son travail et à ses efforts. J'adresse aussi mes remerciements au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour son rapport.

En décembre 2021, la Libye était sur le point d'organiser des élections et de tracer son parcours vers l'avenir, mais cela ne s'est pas concrétisé. Deux années se sont écoulées et l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique libyen continue de retarder le plus important et unique moyen de bâtir un avenir démocratique pour le

pays, à savoir la tenue d'élections nationales libres, régulières, inclusives et transparentes. L'avenir politique de la Libye demeure dans une impasse qui n'a que trop duré, et les dirigeants politiques continuent d'ignorer la nécessité urgente de dialoguer et d'agir de bonne foi pour parvenir à un compromis qui permettra notamment de remédier aux problèmes au moyen d'un règlement politique.

Le Représentant spécial Bathily continue de rechercher de nouvelles voies pour faire avancer le processus politique en Libye. Nous accueillons avec satisfaction et saluons ces efforts. L'invitation récente faite aux principales parties prenantes institutionnelles libyennes de se réunir dans le but de parvenir à régler les questions politiques en suspens liées à la mise en œuvre du processus électoral constitue une avancée dans la bonne direction. Nous prenons également note des trois parties qui ont accepté de participer au dialogue proposé par le Représentant spécial. Nous les appelons à faire vœu de surmonter le statu quo grâce au compromis, tout en gardant à l'esprit l'avenir du peuple libyen, et de mettre fin à l'impasse politique dans les plus brefs délais.

Il est important que le dialogue politique, les efforts de réconciliation et les élections futures se déroulent dans un contexte exempt de peur et de détentions et d'arrestations arbitraires. Nous partageons les préoccupations concernant le rétrécissement continu de l'espace civique et l'augmentation des violations des droits humains.

Nous prenons également acte du rôle que joue l'Union africaine dans l'appui au projet de réconciliation mené par les Libyens et des résultats de la réunion de Sabha, aux termes desquels Syrte a été choisie pour accueillir la conférence de réconciliation nationale qui se tiendra le 28 avril 2024. Nous espérons que la conférence sera un succès qui mènera à une réconciliation globale et inclusive du peuple libyen.

L'instabilité politique en Libye a également une incidence sur les conditions de sécurité dans le pays. Malgré le calme relatif, le processus de stabilisation de la Libye reste une priorité essentielle, notamment en raison de ses répercussions sur la stabilité en Afrique du Nord et au Sahel. Nous saluons le travail de la Commission militaire conjointe 5+5 en ce qui concerne la mise en œuvre complète et effective de l'accord de cessez-le-feu et des plans d'action correspondants. Tout effort en vue de l'unification de l'armée libyenne est un pas vers la réconciliation et l'unité nationales. Nous renouvelons également notre appel au retrait total de l'ensemble des forces et mercenaires étrangers de la Libye.

Pour terminer, l'Albanie est fermement convaincue qu'un règlement politique facilité par l'ONU et fondé sur

un dialogue inclusif entre les Libyens dans le but d'organiser des élections est la voie à suivre pour parvenir à un règlement politique dans le pays.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de son exposé et des efforts qu'il continue de déployer pour rassembler les principales parties prenantes libyennes, revitaliser le processus politique et consolider le soutien en faveur de la tenue d'élections dans les meilleurs délais.

Il est de plus en plus évident que la mise en place d'une feuille de route crédible pour les élections et d'une transition pacifique nécessite de réunir les principaux acteurs à la table des négociations. Il est particulièrement difficile de former un gouvernement intérimaire dont le mandat est limité à la supervision des élections. Nous appuyons l'invitation faite par le Représentant spécial à un large éventail de dirigeants politiques libyens d'envoyer des représentants qui participeront à des pourparlers préparatoires visant à aborder les questions fondamentales qui font encore obstacle aux élections. Nous nous associons au Représentant spécial pour demander instamment à tous les acteurs libyens qui n'ont pas encore accepté cette invitation de nommer sans plus tarder leurs représentants qui prendront part aux pourparlers préparatoires.

Nous partageons l'avis de la plupart des Libyens, à savoir que le moment est venu pour les acteurs politiques de sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent afin de mettre en place un gouvernement unifié qui réponde aux attentes du peuple libyen. Pour instaurer un processus politique inclusif, il faut clairement une direction et une prise en main actives par le peuple libyen. C'est pourquoi nous soutenons également l'annonce du Représentant spécial, qui a déclaré qu'il mènerait, en parallèle, des consultations ciblées avec un éventail plus large de parties prenantes libyennes afin que leurs propositions soient prises en compte par les acteurs institutionnels dans le cadre de leurs négociations.

Saper le travail du Représentant spécial va à l'encontre du désir manifeste du peuple libyen de choisir ses propres dirigeants grâce à la tenue d'élections libres et régulières. Ceux qui continuent de retarder le processus porteront une lourde part de responsabilité si un délai supplémentaire s'écoule sans qu'un gouvernement légitime et unifié ne soit élu. Les États-Unis soutiennent cette vaste mobilisation et continuent d'appuyer fermement le travail du Représentant spécial Bathily. Nous réitérons l'appel unanime lancé par le Conseil à tous les acteurs libyens pour qu'ils dialoguent de manière constructive et transparente avec le Représentant spécial Bathily.

La coopération entre toutes les autorités libyennes compétentes en matière de reconstruction et de planification liées aux inondations est essentielle. Quel que soit le mode d'action choisi par les dirigeants libyens, ils doivent aborder la reconstruction de manière coordonnée et apolitique afin de garantir que toutes les personnes touchées par ces inondations catastrophiques bénéficient d'une aide adéquate pour pouvoir reconstruire leur vie.

Nous avons également pris note des recommandations du Secrétaire général concernant la nécessité de fournir une assistance aux migrants et aux demandeurs d'asile, notamment en ce qui concerne des installations de détention humaines et l'accès aux procédures judiciaires. Nous soutenons l'appel pressant qu'il a lancé aux autorités libyennes dans tout le pays afin qu'elles inversent la tendance au rétrécissement de l'espace civique et à la limitation de la liberté d'expression.

Malgré la persistance de l'impasse politique, des progrès ont été enregistrés. Nous saluons le travail accompli par la Commission militaire conjointe 5+5 pour définir clairement les objectifs liés au retrait des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires de la Libye, ainsi que pour faire avancer les efforts en vue d'un désarmement, d'une démobilisation et d'une réintégration ultérieurs. Nous nous félicitons également des mesures prises en vue de renforcer la coordination et la coopération pour unifier les structures militaires de l'est et de l'ouest afin de contribuer à la stabilisation du sud, de sécuriser les frontières de la Libye et d'éviter que les troubles régionaux ne se propagent.

Une voix internationale unifiée soutenant tous ces efforts sur les plans politique, humanitaire, économique et militaire sera cruciale afin de réaliser des avancées concrètes et d'ouvrir des perspectives pour le peuple libyen.

M. Yamanaka (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, de son point de situation et souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur El-Sonni, Représentant permanent de la Libye, qui se joint à nous aujourd'hui.

Pour commencer ma déclaration, je voudrais me féliciter de l'adoption unanime par le Conseil de sécurité, en octobre, de deux résolutions concernant la Libye, renouvelant le régime de sanctions (résolution 2701 (2023)) et le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (résolution 2702 (2023)). Cela montre l'engagement ferme du Conseil à maintenir la paix et la sécurité en Libye et à appuyer son processus politique en vue d'une transition démocratique.

Bien que les élections nationales tant attendues, qui ouvriraient la voie à une transition démocratique en Libye, n'aient pas encore eu lieu, cette année a vu quelques avancées dans le processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens et facilité par l'ONU. En tant que membre élu du Conseil, le Japon a toujours appuyé les efforts déployés par le Représentant spécial Bathily tout au long de l'année écoulée, tout en respectant les prérogatives de la Libye. Grâce aux initiatives du Représentant spécial, les acteurs libyens ont pu se mettre d'accord sur les lois électorales, recenser les questions politiquement et techniquement litigieuses et en régler certaines.

La facilitation, par le Représentant spécial, de la Commission militaire conjointe 5+5 et les efforts constants de la Commission ont permis de créer un environnement sûr et propice à la tenue des élections. Les progrès réalisés dans l'unification des institutions publiques divisées et la mise en place d'un mécanisme national de surveillance financière constituent également des évolutions positives. En outre, le peuple libyen a clairement montré sa solidarité et son unité après les inondations dévastatrices qui ont frappé l'est du pays en septembre. La Libye a cependant besoin de nouvelles avancées pour achever sa transition démocratique, et nous appelons les dirigeants en place à franchir ce pas courageux. À cet égard, le Japon se félicite de l'initiative prise par le Représentant spécial de réunir les cinq principaux acteurs libyens, et nous les encourageons à collaborer pleinement avec le Représentant spécial pour achever les préparatifs nécessaires à la tenue des élections.

Je voudrais évoquer la situation humanitaire et des droits humains en Libye. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'arrestations et de détentions illégales. Les restrictions à la liberté de circulation, en particulier celles imposées aux femmes, sont inquiétantes. Les conditions inhumaines auxquelles sont confrontés les migrants et les réfugiés restent très préoccupantes. Les réseaux transfrontaliers de traite des êtres humains doivent être démantelés. Ces faits seraient imputables à la fois à l'appareil de sécurité et aux groupes armés. Il importe donc d'autant plus de mettre en place un gouvernement unifié et légitime par la voie d'élections, assorti d'une bonne gouvernance fondée sur l'état de droit, et d'unifier les institutions militaires et de sécurité.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre ferme soutien au peuple libyen qui cherche à se doter d'un gouvernement à même de protéger sa vie et sa dignité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye

et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Bathily, ainsi que le Représentant permanent adjoint du Japon, qui s'est exprimé au nom du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Dans un contexte de dualité de pouvoir en Libye, les perspectives d'un règlement durable ne sont malheureusement pas encore à l'ordre du jour. La tenue d'élections nationales et la création subséquente d'institutions gouvernementales unifiées, avec une représentation équitable de toutes les régions libyennes, est le seul moyen de sortir de l'impasse politique intérieure. À cet égard, il convient de continuer d'œuvrer à la formalisation du cadre législatif du processus électoral entre le Haut Conseil d'État et la Chambre des députés. Ces structures ne sont malheureusement pas parvenues à un accord, bien que le Comité 6+6 ait globalement mené ses travaux à bon terme à la fin du mois de mai.

Nous espérons que les parties pourront bientôt parvenir aux accords qui s'imposent. Les Libyens sont empêtrés dans un nœud de contradictions, mais c'est à eux de le dénouer. En l'absence d'un consensus politique national sur un cadre législatif, toute initiative émanant de médiateurs internationaux ou de pays étrangers, en particulier les initiatives isolées, ne fonctionnera pas et ne fera qu'accentuer la fragmentation de la société. Nous sommes convaincus que des progrès notables ne pourront être accomplis en Libye que grâce aux efforts conjoints de toutes les parties prenantes libyennes et des acteurs mondiaux et régionaux influents, l'ONU jouant un rôle central à cet égard.

Nous appuyons l'action menée par le Représentant spécial Bathily, qui s'emploie activement à trouver des solutions à la crise politique libyenne. Un aspect fondamental à cet égard réside dans l'organisation d'élections générales, présidentielle et législatives. Nous estimons qu'il serait préférable de les tenir simultanément afin de maintenir la stabilité dans le pays. Nous sommes cependant convaincus que l'organisation du processus électoral ne doit pas être soumise à des conditions supplémentaires, ni exclure les personnalités politiques qui bénéficient d'un soutien conséquent de la population. L'inclusion est indispensable pour que le processus politique soit couronné de succès : il doit inclure tous les principaux acteurs libyens, y compris les représentants des anciennes autorités.

Il n'y a pas de temps à perdre, car la situation sur le terrain est loin d'être stable. La fenêtre de tir se referme rapidement. L'est du pays est encore sous le choc de la catastrophe naturelle dévastatrice qui a frappé en septembre.

Les affrontements entre groupes armés se produisent avec une régularité alarmante. Dans ce contexte, les activités de la Commission militaire conjointe 5+5 s'avèrent essentielles pour approfondir la coordination des parties sur le plan militaire et mettre en place un système de sécurité unifié, y compris en ce qui concerne la question de la fin de la présence militaire étrangère. S'agissant de ce dernier point, nous préconisons un retrait synchronisé, équilibré, progressif et échelonné de tous les groupes armés et unités militaires non libyens, sans exception. Si le potentiel de consensus politique ne se concrétise pas rapidement, le pays risque de répéter le scénario malheureux de la décennie précédente.

La question la plus importante sur le dossier libyen est le respect des dispositions de l'embargo territorial sur les armes imposé par le Conseil de sécurité. Nous rappelons une fois de plus que cette mesure, comme d'autres instruments de sanctions du Conseil, vise principalement à stabiliser la situation dans l'ancienne Jamahiriya. Le régime spécial d'inspection en haute mer au large des côtes libyennes, instauré par la résolution 2292 (2016), dont la Russie a été l'un des instigateurs, sert également le même objectif.

Toutefois, une organisation régionale, à savoir l'Union européenne, a, en l'occurrence, usurpé les vastes possibilités offertes par ce régime spécial d'inspection des navires. Par ailleurs, les activités menées dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI) sont loin d'être idéales. Nous avons signalé à plusieurs reprises sa faible efficacité, la nature sélective de ses inspections et son manque de transparence. En dépit de nos avertissements, la situation demeure inchangée. Les rares fois où l'opération IRINI a confisqué des marchandises soulèvent de nombreuses questions, notamment s'agissant de la manière dont elle a conclu à la nature militaire des marchandises et dont elle en a disposé. Le commandement de l'opération IRINI a pris beaucoup de libertés pour interpréter les conditions imposées par le régime spécial d'inspection libyen. Nous rappelons une fois de plus que les résolutions du Conseil assorties de sanctions ne prévoient pas le transfert des marchandises confisquées à une tierce partie pour qu'elles soient utilisées comme prévu, et le fait que les dirigeants de l'Union européenne renvoient à leurs propres décisions internes semble être un véritable affront à l'autorité du Conseil.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Bathily de nous avoir présenté un exposé et d'avoir intensifié ses efforts en vue de

faciliter le dialogue intralibyen à la suite de l'adoption de la résolution 2702 (2023). J'adresse mes remerciements au représentant du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye pour son exposé, et je salue la participation de la délégation libyenne à la présente séance.

Je me joins aux orateurs et oratrices qui ont exprimé leurs condoléances pour les personnes qui sont récemment mortes noyées au large des côtes libyennes, événement tragique de plus, hélas, en mer Méditerranée.

Je formulerai trois observations sur la situation en Libye que le Brésil considère comme particulièrement pertinentes pour les travaux du Conseil de sécurité.

Premièrement, le processus menant aux élections législatives et présidentielle en Libye doit être dirigé et contrôlé par les Libyens et s'inscrire dans le cadre existant, convenu au niveau national. Nous espérons que les parties prenantes institutionnelles contribueront dans un esprit constructif et de compromis à concrétiser les aspirations du peuple libyen à l'unification et à la légitimité de son gouvernement. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Représentant spécial de réunir les représentants du Conseil présidentiel, de la Chambre des députés, du Haut Conseil d'État, du Gouvernement d'unité nationale et du commandement général de l'Armée nationale libyenne pour discuter des prochaines étapes du processus électoral. Il est essentiel que les divergences qui subsistent sur la mise en œuvre des lois électorales soient aplanies dès que possible, sur la base d'un consensus national prenant en compte les opinions du large éventail de parties prenantes libyennes que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a consultées, notamment les femmes.

Deuxièmement, la viabilité de tout règlement politique est subordonnée au respect, par toutes les parties prenantes, du droit de la Libye de mener ses affaires sans ingérence étrangère. L'unification des institutions gouvernementales, dont l'armée, peut très bien être facilitée par la communauté internationale, y compris dans le cadre des processus menés sous l'égide de l'ONU et les pays voisins, tout en respectant la souveraineté de la Libye.

Troisièmement, le respect de la souveraineté de la Libye revêt aussi une importance capitale en ce qui concerne l'appropriation et le contrôle de ses ressources naturelles.

La mise en place de mécanismes visant à garantir la transparence et l'obligation rendre compte des dépenses publiques, notamment dans le cadre des efforts de reconstruction à Derna, doit contribuer à protéger les richesses de la Libye contre les détournements et la mauvaise gestion,

conformément à la législation libyenne, dans l'intérêt du peuple libyen. Cela ne saurait justifier une surveillance étrangère ou un transfert de contrôle à des entités susceptibles de favoriser des intérêts extérieurs à la Libye.

De même, les informations faisant état de l'érosion et de la confiscation d'avoirs libyens gelés dans des banques étrangères doivent être soigneusement examinées et traitées. Une solution technique doit être trouvée pour atténuer le risque de pertes qui seraient une conséquence involontaire du gel des avoirs.

Les autorités étrangères doivent demander l'avis du Comité des sanctions concernant la Libye avant de prendre des décisions susceptibles d'avoir une incidence sur le statut ou la disponibilité des fonds libyens gelés.

Je réaffirme que le Brésil demeure favorable à un règlement durable des dissensions qui persistent en Libye, par l'intermédiaire d'un dialogue pacifique et de moyens politiques. Comme nous l'avons dit en 2011, lorsque nous nous sommes abstenus dans le vote sur la résolution 1973 (2011) (voir S/PV.6498), seul un processus politique inclusif et sérieux peut permettre d'instaurer une paix durable et de répondre aux demandes du peuple libyen en faveur d'une meilleure gouvernance, d'une plus grande participation politique, de meilleures perspectives économiques et de davantage de justice sociale.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial ainsi que le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) pour leurs interventions, et je souhaite la bienvenue au représentant de la Libye à cette séance.

Je joins enfin ma parole à celle de mes collègues pour exprimer notre profonde tristesse suite au naufrage de l'embarcation d'une soixantaine de migrants au large de la Libye, qui est intervenu ce week-end.

Avant toute chose, je souhaite remercier le Représentant spécial pour ses efforts pour faciliter le dialogue entre les acteurs libyens. La France salue le travail de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et du Représentant spécial avec toutes les institutions et l'ensemble des acteurs libyens concernés en vue d'élections présidentielle et législatives libres, inclusives et transparentes sur l'ensemble du territoire libyen.

La France est convaincue que la clef de la résolution de la crise en Libye réside dans la pleine appropriation du processus par les Libyens eux-mêmes. C'est pourquoi la France, aux côtés de ses partenaires et de l'ONU, continue d'encourager le dialogue entre l'ensemble des acteurs.

Ce dialogue doit mener à la constitution d'un gouvernement unifié capable de mener le pays aux élections sur l'ensemble du territoire libyen, conformément au souhait du peuple libyen lui-même.

Une transition politique sans fin en Libye n'est pas tenable. La catastrophe de Derna et sa gestion non coordonnée par les autorités libyennes ont rappelé l'urgence d'une gouvernance unifiée du pays. Le vide politique actuel nourrit les ingérences, qui déstabilisent le pays et l'ensemble de la région.

La tenue d'élections en Libye ne peut plus attendre. Les lois électorales adoptées grâce au travail du Comité 6+6 ont été promulguées, et c'est une avancée importante. Nous saluons les efforts qui ont été réalisés par nos partenaires régionaux, en particulier l'Égypte et le Maroc, pour soutenir le dialogue entre les institutions libyennes. La prochaine étape doit être de fixer un calendrier, de régler les dernières problématiques en suspens et de favoriser un accord inter-libyen sur un exécutif unifié de transition, avec un mandat clair qui permette de mener la Libye jusqu'aux élections. La France est disposée à faciliter ce dialogue inter-libyen, comme elle l'a fait depuis 2017.

La souveraineté et l'unité de la Libye doivent être restaurées. C'est indispensable pour parvenir à une stabilité durable dans l'ensemble de la région.

La France continuera de soutenir les efforts en vue d'une réunification de l'armée libyenne, sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5 et de ses deux états-majors. Nous saluons aussi le rôle du Conseil présidentiel, qui œuvre à la stabilité et à l'unité du pays.

La France continue enfin de soutenir les efforts qui sont déployés par les Libyens pour parvenir au retrait de l'ensemble des forces, mercenaires et combattants étrangers. C'est une condition indispensable à l'émergence d'une Libye libre, stable, souveraine et unie.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier de leurs exposés M. Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, et le Représentant permanent adjoint du Japon, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous souhaitons la bienvenue au Représentant permanent de la Libye à la présente séance.

Comme de nombreux collègues, je suis attristé par les événements tragiques qui ont récemment frappé des réfugiés et des immigrants dans les eaux libyennes. Il convient de noter que certains pays européens, qui se dérobent depuis longtemps à la responsabilité de protéger

les réfugiés, sans se préoccuper des graves violations des droits humains, ne peuvent se soustraire à la responsabilité qui leur incombe dans la répétition de ces tragédies. Cet événement nous rappelle une fois de plus que la situation en Libye et dans les pays voisins est instable depuis un certain temps déjà, ce qui contribue de manière non négligeable aux problèmes liés aux réfugiés et aux immigrants. Ainsi, nous devons faire preuve d'un plus grand sens de l'urgence pour régler la question libyenne.

À la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2023/967), je souhaite formuler les observations suivantes.

Récemment, les parties libyennes ont entamé un dialogue sur une feuille de route électorale et sont parvenues à un consensus sur de nombreuses questions. Il s'agit là de résultats acquis de haute lutte. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bathily, a récemment invité les principales parties à engager un dialogue sur les questions en suspens. La Chine souhaite que les parties libyennes fassent fond sur les résultats de ce dialogue pour aplanir les divergences, de manière à faire progresser le processus politique.

La prolongation de la question libyenne et l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus politique justifient que nous menions une réflexion approfondie. L'ingérence extérieure et les solutions imposées n'apporteront pas la paix et la stabilité. La seule solution viable consiste à respecter la souveraineté de la Libye et son appropriation du processus, ainsi qu'à aider les parties libyennes à explorer une voie de développement adaptée à leur situation nationale. La Chine soutient le rôle constructif joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, qui continue de promouvoir le dialogue et la concertation afin de répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties.

L'éclatement de conflits armés à Tripoli, Ghariyan, Benghazi et dans bien d'autres endroits, ainsi que la fragilité des conditions de sécurité en Libye, demeurent des motifs de préoccupation. La Chine appelle toutes les parties à respecter l'accord de cessez-le-feu, à mettre en œuvre les résultats obtenus par la Commission militaire conjointe 5+5 et à préserver la paix durablement acquise. Les forces extérieures et les mercenaires doivent se retirer de la Libye dans les meilleurs délais, de manière stable et ordonnée.

Depuis quelque temps, des atteintes à la sécurité le long de la frontière entre la Libye et le Tchad se produisent parfois, et le conflit au Soudan a eu des répercussions sur la situation en Libye. Le Conseil de sécurité doit promouvoir une coopération plus solide entre les pays de la région

afin de faire face aux problèmes de sécurité et de maintenir la sécurité commune. La Chine note que depuis la reprise de la production pétrolière en Libye, l'économie du pays se stabilise progressivement et se développe, avec une croissance qui devrait atteindre 14 % cette année, ce qui mérite d'être salué.

Dans le même temps, les inondations survenues en Libye ont provoqué une grave crise humanitaire. Dans de nombreuses régions, la reconstruction au lendemain de la catastrophe représente une tâche difficile. La Chine salue les efforts déployés par les autorités libyennes et toutes les parties, et appelle la communauté internationale à accroître l'aide humanitaire à la Libye.

Les autorités libyennes ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude quant au gel de leurs avoirs à l'étranger. Le Conseil de sécurité doit accorder une grande importance à cette question et prendre des mesures constructives pour répondre aux préoccupations légitimes de la Libye.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Abdoulaye Bathily, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, de son précieux exposé et des efforts importants qu'il déploie à l'appui de la Libye. Je remercie également M. Osamu Yamanaka de son exposé détaillé et je salue la participation de l'Ambassadeur Taher El-Sonni à la présente séance. Je voudrais également présenter nos sincères condoléances aux familles des personnes qui sont mortes noyées samedi, notamment des femmes et des enfants, lors des événements tragiques qui ont eu lieu au large des côtes de la Libye.

Il y a 13 ans, la Libye s'est trouvée à un tournant décisif, lorsque le peuple libyen a été confronté à des obstacles importants dus à l'insécurité et à l'instabilité, aux conditions humanitaires désastreuses et à l'apparition de graves difficultés économiques. Cela étant, ces dernières années, les Libyens ont pu réaliser des progrès considérables pour parvenir à un règlement pacifique, un règlement qui aidera le pays à entrer dans une nouvelle phase de paix, sous le sceau du développement et de la prospérité.

Il reste cependant de nombreux obstacles à surmonter, en particulier ceux liés aux divisions, qui continuent de saper les progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre du processus politique. Nous insistons sur le fait qu'il faut faire primer les intérêts du peuple libyen sur toute autre considération.

Alors que le dernier mois du mandat des Émirats arabes unis au Conseil de sécurité est déjà bien entamé, je voudrais souligner un certain nombre de questions importantes concernant la situation en Libye.

Premièrement, le processus politique doit demeurer la première et la seule option pour instaurer la sécurité et la stabilité en Libye. Cela signifie qu'il faut s'engager à dialoguer pour régler les différends entre les parties. Nous espérons que la Libye organisera ses élections législatives et présidentielle, conformément aux lois convenues, afin d'achever les étapes de la transition nationale selon une voie acceptée par tous. À cet égard, nous affirmons notre appui aux efforts déployés par le Comité 6+6 pour rédiger des lois électorales. Nous espérons que toutes les parties trouveront des solutions pratiques, concrètes et consensuelles à cet égard. Nous affirmons que l'ONU et le Représentant spécial du Secrétaire général doivent poursuivre leurs efforts de médiation, qui sont indispensables pour jeter des ponts entre les parties libyennes et les aider à parvenir à un règlement politique global et juste, qui soit dirigé et contrôlé par les Libyens.

Deuxièmement, l'avenir de la Libye et de son peuple dépend de la désescalade et du non-recours à la force pour rétablir la sécurité dans le pays. Dans ce contexte, nous saluons le rapport du Secrétaire général (S/2023/967), qui confirme que le cessez-le-feu n'a pas été violé au cours de la période couverte par le rapport. Nous soulignons qu'il importe que la Commission militaire conjointe 5+5 poursuive ses efforts pour stabiliser le cessez-le-feu et unifier les institutions militaires et de sécurité. À cet égard, nous espérons voir des mesures concrètes sur le terrain.

Le retrait simultané, échelonné et progressif de l'ensemble des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires de Libye est indispensable pour instaurer la sécurité et la stabilité dans le pays et pour préserver son unité, son indépendance et son intégrité territoriale. Par ailleurs, nous devons continuer à lutter contre le terrorisme en Libye et à nous attaquer à ses causes profondes, afin que les groupes terroristes ne puissent plus s'y implanter, en particulier dans le sud du pays.

Troisièmement, trois mois après les inondations effroyables qui ont frappé la Libye, et malgré la poursuite des efforts de relèvement et de reconstruction, les villes et régions touchées ont encore besoin qu'une aide leur soit fournie et que les services essentiels reprennent pour leurs habitants. C'est important dans des endroits tels que la ville de Derna, où des milliers d'habitants ont été déplacés. À cet égard, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale de continuer à appuyer les zones touchées, en plus de continuer à déployer des efforts pour mettre en place un mécanisme national qui aide le pays à gérer les catastrophes et à y faire face.

Enfin, nous devons réaliser des progrès sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité en Libye tout en mettant l'accent sur les volets de l'économie et du développement. C'est essentiel à la stabilité à long terme du pays. Par conséquent, il est capital d'offrir des possibilités d'éducation et d'emploi aux jeunes et de permettre aux Libyennes de jouer un rôle actif dans la construction et le développement de leur société. Il est également indispensable de veiller à la préservation et à la répartition équitable des richesses libyennes, conformément aux intérêts de la Libye et de sa population. Il s'agit notamment de préserver les avoirs libyens gelés, qui doivent rester des biens précieux pour les générations futures. À cet égard, nous appelons une nouvelle fois à faire en sorte que les secteurs pétrolier et financier soient à l'abri de toute polarisation politique et à préserver leur unité et leur intégrité.

Pour terminer, je voudrais dire que nous insistons sur la nécessité d'achever le processus de réconciliation nationale, qui doit être global et général et n'exclure personne. Les Émirats arabes unis continueront d'appuyer tous les efforts visant avant tout à instaurer la sécurité et la stabilité en Libye et dans la région arabe, qui doit de toute urgence mettre fin à ses crises complexes. Cette question est plus urgente aujourd'hui que jamais auparavant, car l'agression israélienne contre la bande de Gaza attise davantage les tensions régionales. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre afin de préserver les progrès réalisés par les États de la région pour trouver des solutions pacifiques, y compris en Libye.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Équateur.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Bathily, et le représentant du Japon de leurs exposés. Je salue la présence du représentant de la Libye dans cette salle.

Nous nous associons aux autres orateurs et oratrices pour présenter nos condoléances et exprimer notre solidarité à la suite du récent naufrage qui s'est produit en haute mer.

C'est la dernière fois que le Conseil de sécurité se réunit en 2023 pour discuter de la situation en Libye. Malheureusement, une nouvelle année s'est écoulée sans que les aspirations du peuple libyen à un rétablissement de la démocratie et à un gouvernement unifié aient été satisfaites. Bien que les récents progrès sur le plan politique soient encourageants, l'Équateur exhorte les institutions politiques libyennes et toutes les parties à régler leurs différends dans le cadre d'un dialogue facilité par l'ONU,

qui permette de créer les conditions propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres, transparentes et inclusives dans les meilleurs délais.

L'Équateur espère que tous les processus politiques en Libye garantiront la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes et en toute sécurité, et incluront les jeunes et la société civile. Le respect de l'espace civique et du droit des personnes d'exercer leur liberté d'expression est fondamental pour la transition démocratique en Libye. Il ne fait aucun doute que la récente tragédie de Derna a mis en évidence la nécessité urgente de prendre des décisions politiques unifiées au niveau national. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que cette catastrophe devrait servir de signal d'alarme à toutes les parties prenantes en Libye pour qu'elles s'unissent et s'accordent sur un règlement politique qui ouvre la voie à un processus électoral dotant le pays d'institutions légitimes et unifiées et garantissant un avenir de paix. Il est souhaitable que les efforts de reconstruction et d'indemnisation des communautés touchées par la tempête soient menés de manière coordonnée et transparente, par l'intermédiaire d'une plateforme nationale unifiée qui donne en outre la priorité à la santé mentale et au soutien psychosocial pour les personnes rescapées.

Sur le plan de la sécurité, il importe de continuer à déployer des efforts pour renforcer la confiance entre les dirigeants militaires et les responsables de la sécurité afin d'appuyer le processus politique et de créer des conditions de sécurité propices à la tenue d'élections.

Nous encourageons la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) à continuer d'appuyer les efforts de la Commission militaire conjointe 5+5 dans l'application de l'accord de cessez-le-feu de 2020, et nous nous félicitons des discussions visant à convenir d'un code de conduite pour les entités chargées de la sécurité afin de veiller à ce qu'elles respectent les droits humains pendant le processus électoral.

En outre, le Conseil doit continuer d'étudier attentivement la situation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en Libye. Nous espérons que les autorités libyennes, avec le soutien de la communauté internationale, agiront de manière à garantir la protection de ces groupes. Je tiens, pour conclure, à réaffirmer le soutien de mon pays aux efforts du Représentant spécial, M. Bathily, et à l'encourager à continuer d'user de ses bons offices afin de trouver une solution politique viable. J'exhorte toutes les parties libyennes et la communauté internationale à soutenir pleinement le Représentant spécial et la MANUL dans l'exercice de leurs mandats.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et à vous souhaiter plein succès. Nous remercions également M. Bathily de son exposé et le représentant du Japon de l'exposé qu'il a présenté au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance aux cinq membres non permanents dont le mandat s'achève ce mois-ci, à savoir les Émirats arabes unis, le Ghana, le Gabon, le Brésil et l'Albanie.

Mon exposé sera bref car, comme chacun peut le constater, aucun progrès réel n'a été accompli au sujet du processus politique. Les élections présidentielle et parlementaires ont malheureusement deux ans de retard et restent toujours en suspens. Ces élections incarnaient l'aspiration de tout le peuple libyen à briser un cercle vicieux, à rétablir la légitimité et à mettre fin aux divisions actuelles.

À cet égard, nous tenons à rappeler que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Libyens, sans diktat ni ingérence étrangère, permettra d'assurer la stabilité du pays et le contrôle de l'État sur le territoire libyen. C'est pourquoi nous exhortons le Conseil à apporter son soutien à tous les efforts sincères qui sont menés au niveau national en vue de trouver une solution inclusive. Malgré les difficultés, nous gardons l'espoir de trouver une solution, surtout au regard de la relative stabilité et de la solidarité que nous avons observées dernièrement, lorsque les Libyens de tout le pays ont, dans un élan d'unité et de solidarité, surmonté leurs divisions politiques pour porter secours et assistance aux villes et aux régions inondées à la suite de l'ouragan qui a ravagé l'est du pays en septembre. C'était un appel lancé à toutes les parties en désaccord afin qu'elles agissent à l'unisson pour trouver une issue à la crise actuelle, par respect et considération pour les milliers de vies perdues à cause de cette catastrophe, sans précédent dans l'histoire contemporaine de la Libye.

À cet égard, nous remercions M. Bathily et appuyons les efforts et les propositions qu'il a faits récemment dans le but de trouver une issue à la crise politique actuelle et de lancer une forme de dialogue réunissant les cinq principaux acteurs libyens afin de régler les problèmes qui

entravent le processus politique et empêchent la tenue des élections générales.

Nous soulignons également l'importance de trouver un terrain d'entente pour assurer la réussite de ce dialogue. Toutes les parties doivent activement participer aux réunions préparatoires, sans conditions préalables, pour privilégier l'intérêt supérieur de la Libye. Le dialogue vise avant tout à régler les questions litigieuses et à faire naître un consensus global permettant d'instaurer un climat propice à la tenue d'élections présidentielle et parlementaires dès que possible et selon un calendrier déterminé. Ces élections doivent être transparentes, équitables et acceptables par tous afin que les divisions s'estompent et que toutes les phases de transition précaires s'achèvent. Cela répondra aux aspirations du peuple libyen, qui ne supporte plus ce cercle vicieux et la situation actuelle, et permettra d'éviter les erreurs du passé et de ne pas céder à des diktats extérieurs.

La Journée des droits de l'homme a été célébrée dimanche 10 décembre. Nous avons entendu aujourd'hui un certain nombre de membres qui ont exprimé leur intérêt pour tout ce qui touche aux droits humains en Libye, en particulier la question de la migration. Nous avons souligné à plusieurs reprises que cette question ne saurait être réglée par la Libye seule. Il s'agit d'une vaste problématique internationale à laquelle doivent s'atteler les pays d'origine, de transit et de destination.

Dans le même temps, la Libye tient résolument à protéger les droits humains et à amener tous les auteurs de violations à répondre de leurs actes, quels que soient le temps que cela prendra et les difficultés qu'il faudra surmonter. Le peuple libyen et la majorité des peuples du monde, en particulier dans notre région, en ont assez de la pratique du deux poids, deux mesures, qui est apparue au grand jour après les événements malheureux et l'agression brutale que l'entité israélienne mène, depuis plus de 70 jours, contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza et les territoires occupés. C'est une honte pour les pays qui nous sermonnent sur les principes des droits humains et du droit international humanitaire de persister dans cette voie, surtout si l'on compare les mêmes événements et les positions de ces pays sur d'autres questions internationales. Les résultats des votes sur les différentes résolutions humanitaires concernant la crise à Gaza et les positions indécises de certains pays, que ce soit au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, ont révélé le caractère mensonger des slogans scandés par ces pays, appelant à la protection des droits humains alors qu'ils continuent à pratiquer deux poids, deux mesures. Cela restera dans les annales de l'histoire.

Nous tenons à réaffirmer que le Gouvernement et le peuple libyens, par l'intermédiaire du Groupe des États arabes à l'ONU, dont nous avons assuré la présidence le mois dernier, ne reculeront devant rien pour faire cesser cette agression contre le peuple palestinien et obtenir un cessez-le-feu immédiat. Après la présente séance, nous étudierons de près la position du Conseil sur un nouveau projet de résolution déposé par les Émirats arabes unis concernant l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence dans la bande de Gaza et l'ouverture de couloirs sécurisés.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, d'adopter ce projet de résolution et de le mettre en œuvre immédiatement. Le Conseil ne doit pas se laisser entraîner dans un nouveau jeu d'obstruction politique car le massacre et les destructions continuent : près

de 20 000 personnes sont mortes en martyres, des milliers d'autres sont sous les décombres et des centaines de milliers de personnes ont été touchées et déplacées. La Libye assure donc le peuple palestinien de sa solidarité et de son soutien indéfectible à sa juste cause. Ses droits légitimes doivent être rétablis, car il n'y aura pas de paix réelle sans création d'un État de Palestine indépendant, ayant Jérusalem pour capitale. Il n'y aura pas de paix sans justice.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.